

Les idées fleurissent

Année du jardin 2016

Cette campagne est placée sous le patronage du conseiller fédéral Alain Berset, qui a déclaré lors de son lancement : « Dans un espace urbain toujours plus dense, le jardin, précieux lieu de rencontres, est essentiel à notre qualité de vie. C'est un espace de liberté, et réciproquement, un espace qui a besoin de notre liberté pour s'épanouir. Et c'est exactement ce que l'Année du jardin 2016 - Espace de rencontres entend souligner. » De nombreuses activités sont ainsi organisées dans tout le pays pour la préservation et le développement des jardins et des espaces libres. La campagne est soutenue par une centaine d'organisations de défense du patrimoine ou de l'environnement, de musées, de facultés, de sociétés d'architecture et par certaines villes, comme la Ville de Sion.

www.anneedujardin2016.ch

La charte des jardins

Pour que les jardins privés soient accueillants pour la biodiversité, un certain nombre de mesures et de recommandations sont essentielles. Ce n'est pas compliqué, mais il faut y penser. C'est le sens de *La charte des jardins*, un document qui explique dix bonnes pratiques à adopter pour favoriser la nature dans un jardin. La charte « peut s'appliquer sur n'importe quel terrain, petit ou grand, anciennement ou nouvellement planté. Même si un

jardin est constitué uniquement d'une haie de lauriers, d'un gazon ras et de rhododendrons exotiques, on peut cesser d'utiliser des pesticides, tondre différemment, pratiquer une ouverture dans sa barrière, éteindre l'éclairage extérieur quand il est inutile, et opter pour des plantes sauvages indigènes lorsque l'occasion de renouveler des plantations se présente. »

www.energie-environnement.ch/maison-jardin/charte-des-jardins

Nature en ville

A l'instar de nombreuses autres collectivités, le canton de Genève a lancé voici quelques années le programme « Nature en ville ». Visant à accompagner la créativité des acteurs de terrain, il repose sur l'engagement de nombreux partenaires, privés ou institutionnels (administration cantonale, communes et organismes publics, entreprises, associations), tout en encourageant les démarches participatives qui impliquent directement les habitants.

« Pour les années à venir, le Canton prévoit de réaliser des avancées dans les domaines suivants : un inventaire de la biodiversité dans l'espace urbain, les continuités biologiques dans l'espace urbain, les espaces à enjeu nature pour la ville, les espaces publics à composante nature, les espaces privés et la nature, les potagers en ville, les recommandations et directives découlant de la loi sur la biodiversité et son règlement, le soutien à la recherche

et à la formation, les démarches participatives et itératives, la constitution d'un "prix Nature en ville" et la promotion du programme Nature en ville. »
www.ge.ch/nature

Toits végétalisés

La Ville de Lausanne est très engagée dans la recherche d'un équilibre harmonieux entre développement urbain et intégration de la nature. Elle promeut la végétalisation des bâtiments publics et privés. Avec ses 3000 toitures plates, Lausanne dispose en effet d'un bon potentiel (environ un million de mètres carrés). Le Service des parcs et domaines (SPADOM) a publié en 2014 une brochure dédiée aux toitures végétalisées, avec des conseils en terme d'aménagements (plantes indigènes, substrats naturels régionaux, micro-habitats, etc.). Autre projet du SPADOM, les plantages en ville (petits potagers). « En plus de ramener les légumes au pied des immeubles, ils aident à la création d'un lien vivant entre les habitants. » Le SPADOM encourage un usage parcimonieux, voire nul, des produits de traitements. Les plantages communaux sont divisés en lopins dont la surface varie entre 6 et 48 m². La marche à suivre pour acquérir une parcelle est à disposition auprès du SPADOM.
<http://www.lausanne.ch/spadom>

Végétalisation des rues

Et comme la nature n'a pas de frontières, voici un exemple de ce qui se pratique chez nos voisins français. La municipalité de Bordeaux soutient les projets de ses habitants pour la végétalisation des rues. Après des études de

faisabilité (en fonction du passage des réseaux en sous-sol, des piétons sur le trottoir, etc.), elle creuse, deux fois l'an, des fosses de plantation de 15 cm de diamètre et de 20 cm de profondeur et elle fournit la terre végétale. Sont privilégiées les plantes résistantes et peu consommatrices en eau. Une liste des végétaux non autorisés et une autre de végétaux conseillés est établie. L'entretien est de la responsabilité du requérant, qui doit s'abstenir de tout désherbant ou pesticide. Seule la fumure organique est autorisée.
www.bordeaux.fr/p88843/vegetalisation-des-rues

Potager urbain

Dans un registre voisin, celui du jardin urbain ou thérapeutique,¹ l'association Equiterre accompagne les collectivités publiques, les régions, les propriétaires ou les habitants souhaitant se lancer dans de tels projets. Elle propose la réalisation de potagers urbains à proximité d'écoles, de centres de loisirs, ainsi que d'EMS, d'hôpitaux ou d'établissements pénitentiaires, dans le but notamment de permettre la pratique du jardinage thérapeutique. Equiterre, par exemple, a été mandatée par la Ville de Vevey pour accompagner celle-ci dans la mise en place d'un potager urbain. Elle a aussi soutenu la création d'un jardin thérapeutique au Foyer les Planchettes de Porrentruy, en collaboration avec la direction, le personnel et les résidents.
www.equiterre.ch et www.potagersurbains.ch

René Longet et Lucienne Bittar

1 • Voir les articles de Marianna Massa et d'Alain Calender, aux pp. 37-43 de ce numéro.